

APPEL A LA GRÈVE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES JEUDI 20 NOVEMBRE

(SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SE-UNSA, SNALC,
 UNSEN-CGT, CGC, SNETAA)

***Nous ne pouvons rester sans
 réagir massivement :***

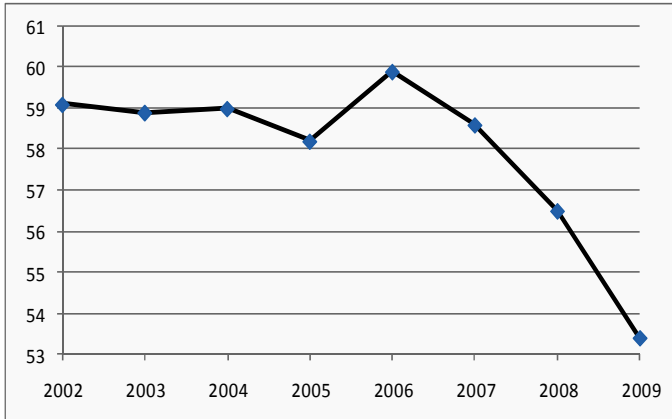
☞ Parce que nous avons la conviction profonde que le développement du système éducatif est un enjeu fondamental pour l'avenir du pays et des jeunes,

☞ Parce que la rentrée 2008 s'est déroulée dans des conditions matérielles très difficiles pour l'ensemble des établissements du 2nd degré et que la loi de finances 2009, avec les 13500 suppressions de postes prévues va encore aggraver la situation pour les élèves et pour les enseignants ,

☞ Parce que la politique du gouvernement en matière d'éducation, comme dans les autres domaines d'ailleurs, relève du fait accompli et de la marche forcée et n'a rien à voir avec le dialogue social,

☞ Parce que les dégradations constantes de nos conditions de travail, les attaques répétées contre le syndicalisme et la remise en cause de la notion de paritarisme sont inacceptables.

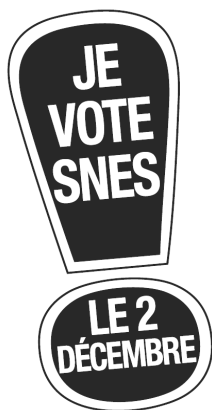
Budget de l'Education Nationale (hors pensions) en milliards d'euros (€ constant)



Pour la première fois depuis 1945, le budget de l'Education Nationale (hors pensions) est en diminution très significative.

Alors, le 20 novembre soyons nombreux à être en grève pour réclamer :

- ☞ un budget 2009 qui revienne sur les suppressions de postes prévues,
- ☞ une rénovation ambitieuse du système éducatif dans son ensemble,
- ☞ une amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves,
- ☞ le maintien et le développement du paritarisme et des droits syndicaux ,
- ☞ la restauration d'un véritable dialogue social sur les questions éducatives,
- ☞ la revalorisation de l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation,
- ☞ une réforme des lycées ambitieuse respectant les apports disciplinaires, les métiers, définissant des parcours cohérents dans les 3 voies de formation indispensables à la réussite et à l'élévation de la qualification de tous les jeunes.



Certains disent que, face à ce gouvernement, toute action est inutile ? Pas si sûr ...

80 000 personnes à Paris le 19 octobre et malgré les déclarations provocatrices de Darcos et de Sarkozy qui ont suivi, le gouvernement ne s'y est pas trompé, pour tenter de calmer la profession un premier signe a été donné : de 27 h hebdomadaires en seconde prévu initialement, le projet de réforme du lycée est passé à 30 h !
A nous de poursuivre et d'amplifier la mobilisation !



REUNION MUTATIONS

MERCREDI 26 NOVEMBRE

à 15 h au local de la FSU

2 avenue Courbet à Auxerre

- Informations,
- Barèmes,
- Stratégies,
- ...

Venez profiter de l'expérience du SNES qui chaque année, grâce à ses commissaires paritaires, fait corriger de nombreuses erreurs à l'administration et permet ainsi à davantage de collègues d'obtenir satisfaction.

Signez la pétition (<http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=10>) : seul le paritarisme garantit la transparence des mutations

Stage départemental SNES 89 « réforme des lycées »

Judi 18 décembre de 9 h à 17 h

Au lycée Fourier à Auxerre



Ce stage, initialement prévu le 20 novembre, est repoussé en raison de la journée de grève. **Inscriptions jusqu'au 18 novembre**

La réforme des lycées engagée par X. Darcos se fait au pas de charge sans que la profession ait le temps de se poser les questions de fond indispensables : quel enseignement au lycée et plus profondément quelle place la société doit accorder à l'école.

Le Snes n'a pas d'idée toute faite ou de projet clé en main mais la volonté d'un projet ambitieux pour l'école de demain bien loin des propositions ministérielles ...

Il souhaite également débattre avec vous de ses propositions pour le système éducatif.

Le **stage syndical** est le lieu privilégié pour aborder ces sujets : prendre le temps d'une journée pour discuter entre nous, **syndiqués ou non**.

Nous pourrions compter sur la présence de **Roland Hubert, co-secrétaire général du Snes**.

☞ Après avoir déposé votre demande d'absence, merci de nous renvoyer la fiche ci-dessous afin de prévoir l'organisation matériel du stage

Fiche d'inscription au stage SNES89

A retourner à SNES-FSU, 185 Rue Campenon,
89700 TONNERRE

Ou par mail à snes89@dijon.snes.edu

Nom : Prénom :

Téléphone : mail

Adresse :

Etablissement :

**Assistera au stage syndical le 18 décembre au lycée
Fourier à Auxerre**

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

**À déposer auprès de votre chef d'établissement au moins un
mois avant le stage (c'est-à-dire le 18 novembre dernier délai)**

Nom :
Prénom :
Etablissement :
Ville :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon
Sous couvert de chef d'établissement

Objet : participation à un stage de formation syndicale.

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 et de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 18 décembre 2008 afin de pouvoir participer au stage qu'organise à Auxerre la section départementale du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 05/02/1993).

A, le

signature

Demandez un modèle à votre secrétaire de SI

**Le droit syndical ne s'use que si
l'on ne s'en sert pas !**

Quelques infos corporales importantes à noter:

Validation des services auxiliaires pour la retraite : La demande de validation doit être formulée dans le délai de 2 ans à compter de la titularisation. *A titre transitoire, les personnels titularisés avant le 1er janvier 2004 qui n'ont jamais déposé de demande de validation de services peuvent encore le faire avant le 31 décembre 2008.* à Voir site académique rubrique « retraite ».

Aide à l'amélioration de l'habitat : prise en charge financière pour les propriétaires de la réalisation de travaux dans l'habitation principale permanente concernant les économies d'énergie (chauffage, isolation, ...). 50 % de la somme payée pour un montant maximum de **500 €** (Quotient Familial Académique (Q.F.A.) **inférieur ou égal à 1 700 €**) à Voir site académique rubrique « action sociale »

Formation continue : Pour savoir si vous avez été retenu pour les stages que vous avez envisagés, regarder sur <https://bv.ac-dijon.fr/gaia/centrale/centrale>. Vous saurez alors si un stage a été refusé par votre chef d'établissement.